

PROCÈS-VERBAL d'une réunion publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie tenue à la salle Lac Mégantic / Lac Aylmer du Delta Sherbrooke le 16 juin 2010 à 10 h.

PERSONNES PRÉSENTES :

Bernier, Maurice – membre et président	Hémond, Jacques – membre
Blanchette, Alexandre – membre	Lacharité, Jean – membre
Boucher, Claude – membre	Lamoureux, Bertrand – membre
Bourassa, François – membre	Landry, Noël – membre
Bureau, Sylvie – membre	Marinovich, Gérard – membre
Charette, Nicole – membre	Marquis, Denise – membre
Cloutier, Vincent – membre	Masson, Réjean – membre
Gagné, Laurian – membre	Pouliot, Robert Y. – membre
Goguen, Nathalie – membre	Raïche, Jean-Paul – membre
Grimard, Hugues – membre	Robert, Nicole – membre
Hamm, Vicki May – membre	Roy-Laroche, Colette – membre et 2 ^e vice-présidente

PERSONNE INVITÉE :

Poulin, Pierre – directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

PERSONNES-RESSOURCES :

Blanchette, Jean-Louis – conseiller en développement
Bureau, Andrée – conseillère en développement
Desautels, Dominique – conseillère en développement
Falcão, Caroline – conseillère en développement
Fréchette, François – conseiller en développement
Quirion, Murielle – secrétaire de direction
Wolfe, Marie-Hélène – directrice générale

PERSONNES ABSENTES :

Gingras, Diane – membre et trésorière	Roy, Robert G. – membre
Lavoie, Michèle – membre	Sévigny, Bernard – membre et 1 ^{er} vice-président
Martel, Marc-André – membre	

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE

Monsieur Maurice Bernier préside la séance et Mme Murielle Quirion est désignée comme secrétaire de l'assemblée chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 10 h et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y apportant les modifications suivantes :

Modifier le point suivant :

3.2. Budget 2010-2011 - Décision

Ajouter les points suivants :

5.4. Comité d'évaluation FDR - nomination - Décision

6.4.1. Signature de l'entente de délégation - Décision

6.4.2. Processus de prise de décision - Décision

8.3. Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 - Information

CRÉ-10-096 Il est proposé par Réjean Masson
appuyé par Jacques Hémond
et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

2 PROCÈS-VERBAL DU 28 AVRIL 2010

2.1 Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 avril 2010

Monsieur le président demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 28 avril dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal.

CRÉ-10-097

**Il est proposé par Robert Y. Pouliot
appuyé par Claude Boucher
et résolu :**

QUE soit approuvé le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 avril 2010 tel qu'il est présenté.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Suivi du procès-verbal

En suivi au procès-verbal du 28 avril dernier, Marie-Hélène Wolfe fait le point sur ce qui suit :

Point 2.1, page 4 : Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier - La Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire a réuni son forum pour une demi-journée de présentation de la Loi par Monsieur Lavoie. Il y a eu un très bon taux de participation (40 personnes).

Point 8.1, page 11 : Table de concertation régionale sur les véhicules hors route – 2^e cadre du mandat confié par le ministère des Transports pour établir les réseaux interrégionaux de véhicules hors route : La CRÉ est toujours en attente de la réponse du ministère des Transports du Québec pour la modification de date du protocole d'entente.

Point 8.2, page 12 : Table de concertation régionale sur les véhicules hors route - Formation - Les invitations aux organismes ont été lancées. À la fin août, la CRÉ recevra les nominations des représentants des divers organismes et une première rencontre est prévue en début septembre. Entre-temps, il est souhaité nommer la présidence à cette table.

CRÉ-10-098

**Il est proposé par Réjean Masson
appuyé par Sylvie Bureau
et résolu :**

DE nommer M. Claude Boucher et M. Jacques Hémond, respectivement président et vice-président de la Table de concertation régionale sur les véhicules hors route pour le 2^e cadre du mandat confié par le ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.1.1, page 14 : Occupation dynamique des territoires - Le groupe de travail CRÉ-MAMROT est à l'œuvre. Lors de la rencontre de la TQR-technique le 1^{er} juin dernier, l'état des lieux de même que des réflexions sur les éléments de la vision ont été abordés. Les travaux seront communiqués au fur et à mesure aux membres du conseil d'administration.

Point 11.1, page 15 : Prix d'excellence en environnement - Le Conseil régional en environnement de l'Estrie a mentionné à la CRÉ que plus de 6 dossiers de candidatures ont déjà été acheminés dans la catégorie MRC, municipalités ou organismes municipaux. Le CRE propose à la CRÉ de commanditer ce prix comme suit :

Gala des Prix d'excellence en environnement Cantons-de-l'Est 2010

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie privilégie une approche de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation estrienne en environnement offre une reconnaissance tangible aux organismes, personnes et entreprises qui ont fourni une contribution remarquable à la présentation de l'environnement dans la région;

CONSIDÉRANT QUE le Gala des Prix d'excellence en environnement décernera un prix d'excellence à une municipalité, une MRC ou un organisme municipal.

CRÉ-10-099

**Il est proposé par Robert Y. Pouliot
appuyé par Nicole Robert
et résolu :**

DE commanditer la catégorie « Municipalité, MRC ou organisme municipal » au Gala des Prix d'excellence en environnement Cantons-de-l'Est 2010.

Adoptée à l'unanimité

3 AFFAIRES INTERNES

3.1 Accueil des nouveaux membres

Le président est heureux d'annoncer la nomination des nouveaux membres de la société civile, soit :

- François Bourassa - territoire
- Jean-Paul Raïche - territoire
- Jean Lacharité - capital humain
- Denise Marquis - capital humain
- Alexandre Blanchette - relève

- Nicole Charette - social
- Michèle Lavoie – culture
- Jacques Viens – développement économique
- Alain Compagna – développement économique

Il leur demande à tour de rôle de se présenter et conclut en leur souhaitant la bienvenue au sein du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie.

Madame Diane Gingras et M. Vincent Cloutier ont accepté d'occuper leur poste jusqu'à l'entrée en poste de deux nouveaux membres aux sièges « développement économique », en septembre prochain.

3.2 Budget 2010-2011 et programmation financière annuelle

Marie-Hélène Wolfe informe les membres que, malgré que la lettre confirmant le budget annuel n'ait pas encore été reçue, il convient d'adopter des prévisions budgétaires provisoires ainsi que la programmation financière annuelle, soit la répartition du FDR entre les postes d'administration, les ententes spécifiques et les projets structurants, de même que le volet études et recherches. Les communications entre le MAMROT à Québec, le Conseil du trésor et la CRÉ de l'Estrie incitent à proposer aux membres du conseil d'administration d'établir les prévisions sur la base du montant alloué en 2009-2010. Le tout sera évidemment revu en septembre, une fois le budget annuel confirmé.

CONSIDÉRANT QUE l'année 2010-2011 est entamée depuis le 1^{er} avril 2010;

CONSIDÉRANT QUE la lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire confirmant le montant du Fonds de développement régional alloué à la CRÉ de l'Estrie n'a pas été reçue à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'adopter une programmation financière prudente;

CONSIDÉRANT QUE la prudence incite à établir les prévisions sur la base du montant accordé à la CRÉ de l'Estrie en 2009-2010, soit 2 537 801 \$.

CRÉ-10-100

**Il est proposé par Claude Boucher
appuyé par Vicki May Hamm
et résolu :**

D'adopter les prévisions budgétaires provisoires pour l'année 2010-2011 telles que déposées;

D'adopter la programmation financière provisoire du FDR telle que déposée;

DE revoir le tout après confirmation du budget accordé à la CRÉ de l'Estrie pour le Fonds de développement régional 2010-2011.

Adoptée à l'unanimité

3.3 Plan d'action 2010-2011

Le Plan d'action 2010-2011 sera complété au cours des prochaines semaines, car la CRÉ devra tenir compte des commentaires apportés lors de la rencontre de mi-parcours du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012.

3.4 Officiers : postes à combler

Le président stipule que lors de la prochaine séance du conseil, la création d'un comité exécutif sera discutée et à ce moment, le conseil d'administration procédera à la nomination des officiers. Certains postes seront vacants, les mandats de Mme Huguette Desrochers, au poste de secrétaire et de Mme Diane Gingras, au poste de trésorière, se terminant à ce moment.

Madame Colette Roy-Laroche profite de l'occasion pour annoncer son intention de ne pas renouveler son mandat de seconde vice-présidence lors de ces élections.

4 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE - SUIVI ET MISE EN ŒUVRE

4.1 Retour sur l'activité du 2 juin 2010 « L'Estrie avance et se développe! »

Monsieur Bernier fait un retour sur cette journée et il se dit très satisfait de cette rencontre. Il souligne la présence des membres du conseil d'administration, des partenaires du milieu et d'une douzaine d'élus locaux de l'Estrie.

Un rapport est déposé sur place. Soixante-quinze (75) personnes étaient présentes. Le taux d'appréciation de cette journée est de 78,5%. La qualité de l'information, la présentation des bilans, la disposition de la salle, les éléments visuels et le panel sur l'innovation ont été les points les plus appréciés. Toutefois, le manque de participants en après-midi et la réécriture des enjeux ont été le moins appréciés lors de cette journée.

Mme Nicole Robert mentionne le travail remarquable de Dominique Desautels qui a su synthétiser les propos lors de la réécriture des enjeux. Elle tient à la féliciter.

Le président conclut en remerciant tous les membres du conseil d'administration qui ont mené à bien ces travaux et livré les bilans des axes de développement.

4.2 Axe 1 – Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie

4.2.1 Internet haute vitesse : programme fédéral

François Fréchette informe les membres sur les récentes annonces du programme fédéral concernant Internet large bande et ses impacts sur les projets et initiatives régionales. Il présente les objectifs du programme et fait une description sommaire du projet de Barrett Explore inc.

Il dresse ensuite l'état de situation découlant de l'annonce du gouvernement fédéral. Cette annonce a des répercussions sur des démarches en cours dans la région, particulièrement dans la MRC du Granit.

Pour ce territoire, la CRÉ de l'Estrie avait appuyé en juin 2009 quatre projets de coopératives dans le cadre du programme « Pour des communautés rurales branchées ». À la suite du dépôt des projets et à l'analyse du MAMROT, deux (2) de ces projets avaient été sélectionnés pour recevoir une aide financière dans le cadre du programme « Pour des communautés rurales branchées », mais étaient en attente de la décision d'Industrie Canada.

Ces projets n'ayant pas été retenus, ces deux coopératives se retrouvent dans un cul-de-sac puisque les projets ne sont plus admissibles au programme du MAMROT, le territoire étant couvert par le projet de Large Bande Canada.

Une question a été posée à Industries Canada qui se lit comme suit : « Si un territoire déjà desservi par un accès d'Internet haute vitesse (ex. : St-Robert-Bellarmin) n'était pas admissible au programme fédéral, pourquoi ce même territoire est inclus dans les foyers à desservir par le projet de Barrett Explore ? » et la CRÉ n'a obtenu aucune réponse claire à cet effet.

Depuis l'annonce d'Industrie Canada, la compagnie Barrett Explore inc. s'active dans la région pour rencontrer les élus et/ou leurs représentants dans le but d'échanger sur le déploiement du projet dans leur territoire. À ce jour, les représentants des MRC de Memphrémagog, du Granit et des Sources ont été rencontrés. Le représentant de la compagnie a également tenté de rencontrer des représentants du Val-Saint-François, mais la MRC a simplement décliné l'invitation puisque son processus d'appel d'offres était toujours en cours. En effet, la MRC procède actuellement à un appel d'offres visant à identifier un fournisseur potentiel pour assurer une desserte d'Internet haute vitesse sur son territoire. Monsieur Claude Boucher précise que la compagnie Barrett Explore inc. a été invitée à déposer une offre dans le cadre de l'appel d'offre de la MRC du Val-Saint-François, ce qui n'a pas été fait.

Barrett Explore inc. prévoit débiter le déploiement de son projet au cours de l'automne 2010, soit lorsque les ententes officielles seront signées avec Industrie Canada.

Des échanges s'ensuivent et plusieurs manifestent leur mécontentement de se faire imposer à la fois une technologie et un fournisseur sur leur territoire. La non reconnaissance de l'autonomie régionale est décriée, de même que la compétition, à même les fonds publics, avec des projets issus des communautés. Le président mentionne que des suivis seront effectués auprès d'Industrie Canada.

4.2.2 Internet haute vitesse : projet de St-Étienne-de-Bolton

CONSIDÉRANT QUE le déploiement de projets Internet haute vitesse s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 dans l'axe 1 « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie » dans le cadre de

Porientation 1.4, de la stratégie 1.4.10 « s'assurer que les services Internet haute vitesse et téléphonique soient disponibles sur l'ensemble du territoire, autant pour les citoyens que pour les entreprises et les travailleurs autonomes »;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement d'Internet haute vitesse est essentiel pour le développement social et économique des communautés estriennes et que celui-ci s'inscrit de façon transversale pour l'ensemble du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 et qu'il a été identifié comme prioritaire par la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE l'appui de la CRÉ de l'Estrie est nécessaire pour que le promoteur dépose son projet dans le cadre du programme « Pour des communautés rurales branchées » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le plan de couverture de services Internet haute vitesse de la MRC de Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE les solutions proposées par le projet sont réalistes et applicables en milieu rural.

CRÉ-10-101

**Il est proposé par Robert Y. Pouliot
appuyé par Gérard Marinovich
et résolu :**

D'appuyer le projet de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton assurant une desserte d'Internet haute vitesse sur son territoire;

DE transmettre copie de cette résolution au promoteur du projet, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la ministre responsable de la région.

Adoptée à l'unanimité

4.3 Axe 2 – Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement

4.3.1 Conciliation études-travail

4.3.1.1 Comité-conseil du PRÉE sur la conciliation études-travail - Nomination d'un membre du conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie est partenaire de l'entente spécifique sur la mobilisation régionale pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation et la qualification des jeunes estriens;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette entente spécifique, la CRÉ de l'Estrie participe aux travaux du comité de mobilisation du projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE);

CONSIDÉRANT QUE le PRÉE a mis sur pied une démarche d'accompagnement des territoires qui souhaitent se doter d'un programme Conciliation études-travail;

CONSIDÉRANT QUE le PRÉE s'est doté d'un comité-conseil régional sur la conciliation études-travail, qui a pour mandat d'orienter le développement stratégique du programme Conciliation études-travail;

CONSIDÉRANT QUE le PRÉE souhaite qu'un élu municipal, membre du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie, participe aux travaux du comité-conseil sur la conciliation études-travail.

CRÉ-10-102

**Il est proposé par Laurian Gagné
appuyé par Sylvie Bureau
et résolu :**

DE nommer Mme Colette Roy-Laroche, représentante de la CRÉ de l'Estrie pour participer aux travaux du comité-conseil du PRÉE sur la conciliation études-travail.

Adoptée à l'unanimité

4.3.1.2 Soutien financier au déploiement du programme « Conciliation études-travail »

CONSIDÉRANT QUE la lutte au décrochage scolaire constitue un enjeu majeur pour le développement de la région et que la CRÉ de l'Estrie est partenaire de l'entente spécifique sur la mobilisation régionale pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la diplomation et la qualification des jeunes estriens;

CONSIDÉRANT QUE le projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE) a pour mandat d'actualiser les objectifs de l'entente, notamment en soutenant le développement de projets dans les communautés locales;

CONSIDÉRANT QUE les actions en lien avec la persévérance scolaire et la lutte au décrochage s'inscrivent dans les travaux du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012, à travers l'axe 2 « Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement », orientation 2.1 à la stratégie 2.1.2 « assurer la réalisation du plan de mobilisation et d'action pour contrer le décrochage et augmenter la qualification et la diplomation des jeunes estriens »;

CONSIDÉRANT QUE les participants de la rencontre de mi-parcours du Plan de développement de l'Estrie ont réitéré l'importance de la réussite scolaire et de la lutte au décrochage pour le développement de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'entente spécifique soutient le fonctionnement du PRÉE et ne dispose pas d'un fonds permettant la mise en œuvre de projets locaux;

CONSIDÉRANT QUE le programme Conciliation études-travail a fait l'objet d'une démarche concertée, tant régionalement que localement, et que son développement est soutenu par le PRÉE;

CONSIDÉRANT QUE le programme Conciliation études-travail a un effet structurant puisqu'il permet de réunir le milieu scolaire et la communauté autour de l'enjeu de la réussite des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le PRÉE est en démarche avec quatre territoires pour implanter le programme Conciliation études-travail là où ce dernier ne l'est pas.

CRÉ-10-103

**Il est proposé par Jean Lacharité
appuyé par Denise Marquis
et résolu :**

DE permettre le financement de programmes locaux Conciliation études-travail pour les quatre territoires où le programme n'est pas en place, soit les MRC du Granit, des Sources, du Haut-Saint-François et de Coaticook, par le biais du FDR;

Les conditions suivantes s'ajoutent à cette proposition :

- Chaque territoire devra déposer un projet s'inscrivant en conformité avec la politique d'investissement du FDR;
- Chaque projet fera l'objet d'une analyse et d'une recommandation de la part du comité FDR.

DE réserver une enveloppe maximale de QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000 \$) par territoire pour le financement et la mise en œuvre du programme Conciliation études-travail.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 Représentation féminine dans les lieux décisionnels de l'Estrie

Pour information, Dominique Desautels présente aux membres le tableau de la présence des femmes et des jeunes de moins de 35 ans dans les instances décisionnelles. Ce tableau est le fruit d'une collaboration entre le Conseil du statut de la femme et les Forums jeunesse régionaux du Québec.

4.3.3 Formation professionnelle et technique – activité du 1^{er} juin 2010

Dominique Desautels informe les membres que l'événement Tapis rouge pour la FPT a eu lieu le 1^{er} juin dernier. Un cahier spécial de La Tribune a été produit. Il a été remis aux participants de l'événement du 2 juin.

Des prix ont été remis à trois (3) organisations et deux (2) entreprises, soit : la Maison régionale de l'industrie, le CSSS de la MRC des Sources, le CLD de la MRC de Coaticook, Mesotec (Sherbrooke) et J.M. Chagnon (Coaticook) pour souligner leur engagement envers la formation professionnelle et technique.

4.4 Axe 3 - Inciter les entreprises à innover et à investir dans la technologie

4.4.1 Défi Innovation Estrie - Nomination au comité des gouverneurs

À la suite du départ d'un membre du comité des gouverneurs, un poste est vacant. Or, il y a lieu de combler cette vacance.

CRÉ-10-104

**Il est proposé par Laurian Gagné
appuyé par Claude Boucher
et résolu :**

DE nommer au comité des gouverneurs du Défi Innovation Estrie la personne suivante :

- Monsieur Nicolas Bombardier, directeur R&D de Verbom à Valcourt.

Adoptée à l'unanimité

4.5 Axe 4 – Miser sur l'adaptation économique

4.5.1 Entente spécifique en entrepreneuriat – état de situation

Andrée Bureau informe les membres que le comité de négociation s'est réuni une première fois. Compte tenu des disparités dans la maturité des deux volets initialement prévus à l'objet de l'entente, soit le développement de la culture entrepreneuriale et le mentorat d'affaires, le comité a choisi de concentrer les efforts sur le mentorat d'affaires. Le volet sur le développement de la culture entrepreneuriale sera traité d'une autre façon puisqu'il a retenu l'attention des participants à la rencontre du 2 juin. Le comité-conseil sera saisi de cette question.

4.5.2 Aéroport de Sherbrooke – état de situation par le comité de travail

Le comité de travail a souhaité que chacune de MRC de l'Estrie se positionne et reconnaisse que l'aéroport est une infrastructure d'envergure et confirme son intention de collaborer à son développement. Lors d'une rencontre de la TME, les préfets ont demandé que les CLD prennent aussi position. Les organisations ont donc mis ce sujet à l'ordre du jour de leur réunion, dont plusieurs se dérouleront le soir même.

Depuis la dernière rencontre, des pistes de développement ont été envisagées, dont le développement d'une filière industrielle liée à l'aéroport. Au cours des prochaines semaines, lorsque les MRC se seront prononcées, le comité étudiera les options qui se présentent.

Des échanges s'ensuivent. M. Laurian Gagné se questionne sur l'urgence à l'effet que les MRC doivent se positionner et appuyer la reconnaissance de l'aéroport comme infrastructure régionale, étant donné que les enjeux financiers qui y sont rattachés ne sont pas connus. Le président précise qu'il s'agit d'un appui moral qui permettra d'aller plus loin vers certaines études et développements. Par ailleurs, la reconnaissance de l'aéroport comme infrastructure régionale permet d'accéder à certaines subventions, ce qui est impossible pour le moment.

Mme Vicki May Hamm ajoute que la question de l'emplacement ne semble pas réglée, à tout le moins pour les gens de la MRC de Memphrémagog. Elle ajoute également que lorsque cette étude se fera, il serait important d'évaluer le meilleur endroit pour l'emplacement des infrastructures de l'aéroport.

5 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

5.1 Recommandations du comité d'évaluation de projets

Le président rappelle aux membres du conseil d'administration l'importance de respecter le code d'éthique et de conflit d'intérêts en vigueur à la CRÉ.

5.1.1 Inode jeunesse Estrie - Phase II / FDR-05-10-101

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien étroit avec le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à un besoin exprimé par plusieurs communautés et qu'il est l'aboutissement d'une longue démarche de concertation et de réflexion de plusieurs partenaires en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le projet est complémentaire au projet de promotion de la région pour y attirer de la main-d'œuvre que la CRÉ a accepté de financer en janvier 2010;

CONSIDÉRANT QUE le projet pourrait contribuer à amoindrir l'importante problématique de pénurie de main-d'œuvre qui s'annonce.

CRÉ-10-105

**Il est proposé par Alexandre Blanchette
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) au projet « Inode jeunesse Estrie - Phase II », à même l'enveloppe du FDR 2010-2011;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.1.2 Restauration des Trois Lacs dans la MRC des Sources et d'Arthabaska / FDR-05-10-102

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien avec l'orientation 1.1 du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 « Préserver et mettre en valeur les paysages et le patrimoine naturel et culturel comme composantes essentielles du cadre de vie de la population estrienne et comme ressources essentielles au développement durable », ainsi que l'orientation 1.2 « Mieux définir les formes de développement durable souhaitable pour la région et maîtriser leur implantation physique sur le territoire »;

CONSIDÉRANT QUE le projet complète des initiatives déjà en place en permettant de poser des actions curatives sans lesquelles il devient impossible d'améliorer la qualité de l'eau des Trois Lacs à long terme;

CONSIDÉRANT QUE le projet engage dans l'action l'ensemble des acteurs concernés par la problématique, soit les MRC, les municipalités et les résidents riverains des Trois Lacs, et que des actions complémentaires seront menées afin de réduire à la source l'apport de sédiments;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet de nature expérimentale qui permettra de documenter la technique de revitalisation utilisée, ainsi que ses impacts sur la qualité de l'eau et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le Plan directeur de l'eau (PDE) de la rivière Nicolet n'est pas adopté officiellement.

CRÉ-10-106

**Il est proposé par Claude Boucher
appuyé par Nathalie Goguen
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) au projet « Restauration des Trois Lacs dans les MRC des Sources et d'Arthabaska » à même l'enveloppe du FDR de 2010-2011, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet et à la participation financière de la CRÉ du Centre-du-Québec;

D'accorder le financement conditionnellement à la confirmation de l'organisme COPERNIC indiquant que le projet s'inscrit dans son plan directeur de l'eau;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.1.3 Aménagement de sentiers multi-usage à Mansonville / FDR-05-10-103

CONSIDÉRANT QU'il est difficile d'évaluer la solidité de l'organisme et que ce dernier a peu de réalisations à son actif en ce qui concerne le développement d'infrastructures sportives et touristiques;

CONSIDÉRANT QUE les informations fournies par le promoteur ne permettent pas d'évaluer adéquatement la valeur attractive des sentiers à développer;

CONSIDÉRANT la portée plutôt locale que régionale du projet;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur aurait intérêt à développer des partenariats avec d'autres initiatives existantes en région afin de développer un projet d'envergure régionale.

CRÉ-10-107

**Il est proposé par Bertrand Lamoureux
appuyé par Nicole Robert
et résolu :**

DE ne pas accorder de financement au projet « Aménagement de sentiers multi-usage à Mansonville ».

Adoptée à l'unanimité

5.1.4 Réalités jeunesse sherbrookoises et estriennes / FDR-05-10-104

CONSIDÉRANT QUE le projet provient d'une organisation sherbrookoise qui souhaite effectuer son projet sur l'ensemble de l'Estrie alors que l'intérêt à l'extérieur de Sherbrooke n'est pas démontré;

CONSIDÉRANT QU'il existe un fonds destiné aux initiatives jeunesse, le Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), et que ce fonds est sollicité pour 6 000 \$ alors que le FDR est sollicité pour 47 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inspire du processus du Tableau de bord des communautés qui est en cours et pour lequel nous ne pouvons pas encore évaluer les résultats.

CRÉ-10-108

**Il est proposé par Nicole Robert
appuyée par Réjean Masson
et résolu :**

DE ne pas accorder de financement au projet « Réalités jeunesse sherbrookoises et estriennes ».

Adoptée à l'unanimité

5.1.5 Déploiement du tableau de bord des communautés de l'Estrie / FDR-05-10-105

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE cette phase du projet est plus près du terrain que la première phase, qu'elle permettra non seulement d'améliorer la compréhension des données locales par les acteurs terrains, mais également d'accompagner les communautés dans l'élaboration de plans d'action pour améliorer la situation;

CONSIDÉRANT QUE le projet est appuyé par de nombreuses organisations régionales et locales;

CONSIDÉRANT QUE l'approche d'empowerment utilisée dans le projet est reconnue dans la littérature en développement local comme une approche efficace dans les communautés en difficulté;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme porteur est compétent pour réaliser le projet.

CRÉ-10-109

**Il est proposé par Vicki May Hamm
appuyée par Jean Lacharité
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de QUARANTE-SIX MILLE DOLLARS (46 000 \$) au projet « Déploiement du tableau de bord des communautés de l'Estrie », à même l'enveloppe du FDR 2010-2011;

D'accorder cette subvention conditionnellement à :

- l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;
- l'engagement des promoteurs à se rapprocher du monde municipal par l'appropriation de l'outil et de la démarche par des intervenants de chacune des MRC de l'Estrie;

D'informer les promoteurs que le financement du FDR n'est pas récurrent et qu'ils ne pourront donc pas obtenir d'autre aide financière de ce fonds pour la réalisation de ce projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.1.6 Détermination des conditions environnementales favorisant la croissance de quatre plantes médicinales sous couvert forestier / FDR-05-10-106

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE le groupe promoteur possède l'expertise technique pour mener à bien le projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura des impacts sur l'activité économique en Estrie, car les résultats contribueront non seulement à augmenter les savoirs sur la culture des plantes médicinales, mais également à mieux équiper la coopérative pour donner des services-conseils aux producteurs et ainsi améliorer sa pérennité;

CONSIDÉRANT QUE le projet est de qualité;

CONSIDÉRANT QUE le projet correspond à un des enjeux du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) actuellement en élaboration par la CRÉ;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de développement régional (FDR) ne peut se substituer à un programme déjà existant et que le projet pourrait être admissible au programme du Volet II, mais que cette admissibilité ne peut être confirmée présentement.

CRÉ-10-110

**Il est proposé par Nicole Robert
appuyée par Bertrand Lamoureux
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de QUARANTE-CINQ MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS (45 184 \$) au projet « Détermination des conditions environnementales favorisant la croissance de quatre plantes médicinales sous couvert forestier », à même l'enveloppe du FDR 2010-2011, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

Cette subvention est également conditionnelle au dépôt du projet au Volet II par les promoteurs. Si le projet y est admissible, le FDR ne pourra s'y substituer;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.1.7 Radio coopérative Coaticook / FDR-05-10-107

CONSIDÉRANT QUE le projet est très bien ancré dans le milieu, qu'il répond à un besoin de diffusion d'informations locales et de publicités qui peuvent difficilement être diffusées sur des réseaux régionaux;

CONSIDÉRANT QUE le groupe promoteur semble compétent pour réaliser le projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'appuie sur des études professionnelles crédibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet est de qualité, bien conçu et bien planifié.

CRÉ-10-111

**Il est proposé par Réjean Masson
appuyé par Alexandre Blanchette
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 \$) au projet « Radio coopérative Coaticook », à même l'enveloppe du FDR 2010-2011, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet et à l'obtention du financement annuel récurrent du PAMEC;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.1.8 Centre interordres de formation à distance / FDR-05-10-109

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien avec l'axe 2 du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 « Miser sur l'immigration et le capital humain comme moteur de développement », ainsi qu'avec le plan d'aménagement de la formation professionnelle et technique de la TECFE;

CONSIDÉRANT QUE les équipements seront mis à la disposition, non seulement des organismes scolaires partenaires du projet, mais aussi des organismes et entreprises du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet à la population de la MRC du Granit d'avoir accès à différents programmes d'enseignement, tout en demeurant dans la MRC, ce qui permet de réduire les frais d'hébergement et de transport, favorise la formation continue et la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le succès et la pérennité du projet reposent sur le nombre d'inscriptions aux formations offertes, sur l'offre de formation développée en collaboration avec le Centre local d'emploi et sur les revenus de location des équipements.

CRÉ-10-112

**Il est proposé par Colette Roy-Laroche
appuyée par Nicole Charette
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de SOIXANTE MILLE DOLLARS (60 000 \$) au projet « Centre interordres de formation à distance » à même l'enveloppe du FDR de 2010-2011, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'accorder le financement conditionnellement à la démonstration par le promoteur de l'intérêt des étudiants, organismes et entreprises du milieu pour l'utilisation de ce type de technologie;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.1.9 Mise en œuvre du plan d'intervention en développement durable au Grand lac Saint-François / FDR-05-10-110

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien direct avec le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 en ce qui concerne l'intervention sur la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE le Grand lac Saint-François est un lac de tête du bassin versant de la rivière Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE le projet est de qualité et qu'il est bien ancré dans le milieu;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été conçu et sera financé en partenariat;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme porteur a les capacités techniques et financières pour réaliser le projet.

CRÉ-10-113

**Il est proposé par Bertrand Lamoureux
appuyé par Robert Y. Pouliot
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 \$) au projet « Mise en œuvre du plan d'intervention en développement durable au Grand lac Saint-François », à même l'enveloppe du FDR 2010-2011, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à sa réalisation;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.1.10 Centre sportif régional Memphrémagog / FDR-05-10-111

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien étroit avec l'axe 1 du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie », ainsi qu'avec l'axe 2 « Miser sur l'immigration et le capital humain comme moteur de développement »;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un bon effet structurant, car il fait l'objet d'une excellente concertation du milieu et que la mise en place d'infrastructures sportives de pointe permet d'améliorer la qualité de vie des citoyens de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles infrastructures permettront d'élargir l'offre de services en matière de sport étudiant et d'activités parascolaires, d'accueillir plus facilement des événements d'envergure nationale et de développer un centre national d'entraînement de natation en eau libre;

CONSIDÉRANT QUE 17 M\$ sont déjà confirmés, ce qui est significatif sur un budget total de 19 M\$.

CRÉ-10-114

**Il est proposé par Nicole Robert
appuyée par Sylvie Bureau
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) au projet « Centre sportif régional Memphrémagog » à même l'enveloppe du FDR de 2010-2011;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.1.11 Internet haute vitesse MRC du Haut-Saint-François / FDR-05-10-113

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a réservé en juin 2009 une enveloppe de 600 000 \$ pour le déploiement de projets d'Internet haute vitesse, soit un montant maximal de 100 000 \$ par MRC admissible;

CONSIDÉRANT QUE le projet Internet haute vitesse dans la MRC du Haut-Saint-François vise le déploiement d'Internet haute vitesse dans la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a approuvé le projet en juin 2009;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères identifiés par la CRÉ de l'Estrie pour accorder une aide financière aux projets d'Internet haute vitesse.

CRÉ-10-115

**Il est proposé par Jacques Hémond
appuyé par Vicki May Hamm
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) au projet « Internet haute vitesse dans la MRC du Haut-Saint-François », à même l'enveloppe du FDR 2010-2011, conditionnellement à la signature du protocole d'entente entre le promoteur et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), ainsi qu'à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.2 Études & recherches

5.2.1 Étude de faisabilité économique et technique pour une desserte ferroviaire Montréal Sherbrooke / FDR-05-10-301

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une liaison ferroviaire entre Sherbrooke et Montréal pourrait avoir un impact sur l'installation et la rétention de la main-d'œuvre en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE les trains de passagers ont un impact beaucoup moins négatif sur l'environnement que l'utilisation de voitures et sont donc considérés comme des modes de mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cette étude permettront d'évaluer la viabilité d'une telle liaison, ainsi que les travaux à effectuer pour qu'elle soit réalisable;

CONSIDÉRANT QUE la portion étude de marché doit être positive pour que la portion d'étude de faisabilité technique soit réalisée.

CRÉ-10-116

**Il est proposé par Claude Boucher
appuyé par Nathalie Goguen
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de SOIXANTE-DIX-MILLE DOLLARS (70 000 \$) au projet « Étude de faisabilité économique et technique pour une desserte ferroviaire Montréal Sherbrooke », à même l'enveloppe études et recherches du FDR 2010-2011, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à sa réalisation;

D'obtenir des consultants des prix séparés pour les différents volets de l'offre de service;

D'inclure une étape d'approbation des résultats de l'étude de marché avant de permettre la réalisation de l'étude technique incluse dans le projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.2.2 Étude et plan d'action pour le développement du Musée des beaux-arts de Sherbrooke / FDR-05-10-302

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 puisque le Musée des beaux-arts de Sherbrooke fait partie du Chemin des Cantons;

CONSIDÉRANT QUE des améliorations locatives doivent être effectuées afin de respecter les normes muséologiques de conservation d'œuvres d'art car cette non-conformité a plusieurs effets négatifs sur le développement du musée;

CONSIDÉRANT QUE le musée s'intéresse aux œuvres produites par des artistes des Cantons-de-l'Est, inspirées par la région ou collectionnées par ses citoyens.

CRÉ-10-117

**Il est proposé par Alexandre Blanchette
appuyé par Denise Marquis
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de DIX-NEUF MILLE DEUX CENTS DOLLARS (19 200 \$) au projet « Étude et plan d'action pour le développement du Musée des beaux-arts de Sherbrooke », à même l'enveloppe études et recherche du FDR 2010-2011;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.2.3 Étude de sécurité du barrage nécessaire à la réalisation de projets de développement d'attractions touristiques / FDR-05-10-303

CONSIDÉRANT QUE le Musée à laine d'Ulverton est dans l'obligation légale d'effectuer une étude de sécurité du barrage;

CONSIDÉRANT QUE le Musée est la porte d'entrée du Chemin des Cantons pour les touristes en provenance de Drummondville;

CONSIDÉRANT QUE sans cette étude le Musée est à risque de fermeture.

CRÉ-10-118

**Il est proposé par Nathalie Goguen
appuyée par François Bourassa
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de DIX-NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS (19 500 \$) au projet « Étude de sécurité du barrage nécessaire pour la réalisation de projets de développement d'attractions touristiques », à même l'enveloppe études et recherches du FDR 2010-2011, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à sa réalisation;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.2.4 Plan d'affaires du Centre d'excellence en valorisation des matières résiduelles / FDR-05-10-304

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un plan d'affaires est un préalable nécessaire pour la réalisation du Centre d'excellence et pourrait avoir un impact significatif sur le développement du créneau ACCORD bio-industries environnementales;

CONSIDÉRANT QUE le comité du créneau ACCORD appuie ce projet qui fait partie de son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE le projet est de qualité et que l'organisme porteur a les capacités techniques et financières pour réaliser le projet.

CRÉ-10-119

**Il est proposé par Jean Lacharité
appuyé par Claude Boucher
et résolu :**

D'accorder la somme maximale de DIX-NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS (19 500 \$) au projet « Plan d'affaires du Centre d'excellence en valorisation des matières résiduelles », à même l'enveloppe disponible pour les Études et recherches du Fonds de développement régional (FDR) pour l'année 2010-2011;

D'accorder cette subvention conditionnellement à :

- l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;
- au dépôt d'une lettre de la Régie inter-municipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke indiquant sa satisfaction face au projet;

D'autoriser le président ou son représentant à signer l'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.3 Tableau sommaire des engagements FDR

Marie-Hélène Wolfe mentionne aux membres qu'un tableau sommaire des engagements est déposé sur place et invite les membres à en prendre connaissance. Le tout sera discuté lors de la prochaine séance du conseil d'administration.

5.4 Comité d'évaluation FDR- nomination

CONSIDÉRANT QUE la politique d'investissement du Fonds de développement régional (FDR) indique que le comité d'évaluation de projets est composé de six (6) membres du conseil d'administration de la CRÉ, dont le tiers provient des membres additionnels siégeant au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) membres du comité d'évaluation de projets du FDR ont terminé leur mandat au sein du conseil d'administration de la CRÉ.

CRÉ-10-120

**Il est proposé par Robert Y. Pouliot
appuyé par Colette Roy-Laroche
et résolu :**

DE nommer Mme Michèle Lavoie et M. Jean Lacharité, comme membres du comité d'évaluation de projets du FDR.

Adoptée à l'unanimité

6 COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT)

6.1 Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) : Recommandation à la suite de l'appel d'offres pour les consultations

CONSIDÉRANT QUE des consultations seront tenues à l'automne pour la détermination des enjeux et des orientations du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le PRDIRT doit être déposé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune au 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection comprenant deux commissaires associés de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire a participé au choix avec les deux permanents;

CONSIDÉRANT QUE six firmes de consultants ont été invitées;

CONSIDÉRANT QUE trois firmes ont répondu à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'une analyse rigoureuse des trois soumissions reçues a été réalisée.

CRÉ-10-121

**Il est proposé par Réjean Masson
appuyé par Sylvie Bureau
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie octroie le mandat pour la réalisation des deux consultations qui auront lieu en Estrie dans le cadre du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire, à même les ressources financières de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire, au Groupe Del Degan, Massé, pour un montant de 24 033 \$.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Coprésidence

M. Réjean Masson informe le conseil que M. Jean-Claude Dumas a été nommé coprésident par les membres de la CRRNT.

6.3 Nomination des commissaires

CONSIDÉRANT QUE les commissaires de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) sont désignés par un collège électoral provenant de leur secteur;

CONSIDÉRANT QU'à partir des nominations reçues, il revient aux membres du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie de désigner les commissaires;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de sept commissaires se termine en 2010 et un en 2011;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures suivantes ont été proposées;

- | | |
|--|---|
| ▶ Milieu forestier privé (2 postes) | Yvon Desrosiers (commissaire sortant)
Jean-Guy St-Roch (commissaire sortant) |
| ▶ Industrie forestière (1 poste) | Bruno Champeau (commissaire sortant) |
| ▶ Enseignement et recherche (2 postes) | Annie Gagnon (commissaire sortante)
Daniel Archambault (commissaire sortant) |
| ▶ Milieu environnemental (1 poste) | Louise Gratton (commissaire sortant) |
| ▶ Milieu minier (1 poste) | Bruno Landry (nouveau commissaire) |
| ▶ Milieu énergétique (1 poste 2011) | Jean-Jacques Caron (nouveau commissaire) |

CONSIDÉRANT QUE tous les commissaires sortants ou nouveaux ont produit une déclaration démontrant leur intérêt à continuer à siéger ou à siéger au sein de la CRRNT et qu'un mandat peut être reconduit.

CRÉ-10-122

**Il est proposé par Réjean Masson
appuyé par Sylvie Bureau
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie renouvelle le mandat des commissaires sortants suivants pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 31 mars 2012 :

- | | |
|-----------------------------|--------------------|
| ▶ Milieu forestier privé | Yvon Desrosiers |
| ▶ Milieu forestier privé | Jean-Guy St-Roch |
| ▶ Industrie forestière | Bruno Champeau |
| ▶ Enseignement et recherche | Annie Gagnon |
| ▶ Enseignement et recherche | Daniel Archambault |
| ▶ Milieu environnemental | Louise Gratton |

QUE la CRÉ de l'Estrie nomme la personne suivante au poste de commissaire dans le milieu minier pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 31 mars 2012 :

- | | |
|-----------------|--------------|
| ▶ Milieu minier | Bruno Landry |
|-----------------|--------------|

QUE la CRÉ de l'Estrie nomme la personne suivante au poste de commissaire dans le milieu de l'énergie, pour combler le mandat actuel, soit jusqu'au 31 mars 2011 :

- | | |
|-----------------------|--------------------|
| ▶ Milieu de l'énergie | Jean-Jacques Caron |
|-----------------------|--------------------|

Adoptée à l'unanimité

6.4 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II

6.4.1 Signature de l'entente de délégation

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Nathalie Normandeau, a annoncé, le 26 mai dernier, la reconduction du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) - Volet II pour l'exercice financier 2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE le PMVRMF - Volet II a pour objectif de contribuer à la protection, à la mise en valeur et au développement des ressources du milieu forestier, à la mise en œuvre de projets touristiques structurants en milieu forestier, au développement de projets multiresources ainsi qu'à la mise en œuvre du PRDIRT;

CONSIDÉRANT QUE les activités réalisées dans le cadre du Volet II du PMVRMF devraient contribuer à la création d'emplois, à la création de richesse ainsi qu'au développement régional;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement pour le territoire de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie est apte à recevoir et administrer des fonds en provenance du gouvernement du Québec dans le respect des orientations régionales;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente de délégation concernant la gestion du PMVRMF - Volet II permet à la CRÉ de l'Estrie d'assumer les pouvoirs et responsabilités concernant la gestion du programme tout en fournissant certaines directives, précise les principes de gestion et indique les règles de reddition de compte.

CRÉ-10-123

**Il est proposé par Réjean Masson
appuyé par Jean-Paul Raïche
et résolu :**

DE mandater le président à négocier certaines modalités du protocole, à savoir ce qui suit, le tout sans léser indûment la région dans le cadre de cette année :

- Modifier les versements annuels de la façon suivante : 75 % à la signature et 25 % à la suite du dépôt du rapport annuel d'activités;
- Retirer l'exigence que les projets de recherche et d'acquisition de connaissance de même que les projets relatifs à l'expérimentation de nouvelles approches et techniques aient fait l'objet d'un avis favorable par le Fonds québécois de la recherche et les technologies (FQRNT);
- De préciser que, dans le cas des projets situés dans des boisés ou des parc urbains, les projets réalisés par des organismes à but non lucratif sont admissibles;
- Demander au MRNF de faciliter et d'accélérer l'émission des permis et autorisations pour les projets devant se réaliser au cours de l'été;
- Demander au MRNF d'intervenir auprès du MDDEP pour que soit facilité et accéléré l'émission des permis et autorisations pour les projets devant se dérouler au cours de l'été;

D'autoriser le président ou son représentant à signer l'entente de délégation;

D'aviser la ministre que la CRÉ s'associera avec les MRC de la région et la Ville de Sherbrooke pour exercer les responsabilités prévues à l'entente de délégation.

Adoptée à l'unanimité

6.4.2 Processus de prise de décision

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Nathalie Normandeau, a annoncé, le 26 mai dernier, la reconduction du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) - Volet II pour l'exercice financier 2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE le PMVRMF - Volet II a pour objectif de contribuer à la protection, à la mise en valeur et au développement des ressources du milieu forestier, à la mise en œuvre de projets touristiques structurants en milieu forestier, au développement de projets multiresources ainsi qu'à la mise en œuvre du PRDIRT;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de délégation pour la gestion du Programme n'est pas signée entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE les projets doivent se réaliser au cours de la période estivale et automnale;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie invitera les MRC de l'Estrie à collaborer à la gestion du Programme;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe disponible pour la région de l'Estrie est de 662 000 \$ pour l'année 2010-2011.

CRÉ-10-124

**Il est proposé par Jean-Paul Raïche
appuyé par Robert Y. Pouliot
et résolu :**

DE mandater les MRC à mettre en place le comité de sélection local;

DE mandater le comité de sélection à identifier les projets locaux retenus et l'aide financière à accorder à chacun;

DE mandater le comité de sélection à évaluer et identifier les projets régionaux et l'aide financière à accorder à chacun;

DE faire la répartition de l'enveloppe financière selon la part du couvert forestier de chacun des territoires, de réserver 10 % de l'enveloppe pour les projets régionaux et d'attribuer des frais de gestion de 5 % à la CRÉ et de 3 % aux MRC;

DE nommer les préfets de chacune des MRC et le maire de la Ville de Sherbrooke au comité de sélection;

DE remplacer par un membre élu du comité de sélection local un préfet qui serait dans l'impossibilité de participer à la rencontre du comité de sélection;

D'autoriser le président ou la directrice générale à signer les protocoles d'entente avec les promoteurs dans le respect du cadre normatif du Programme et de l'Annexe B de l'entente de délégation;

DE rendre le tout tributaire de la signature de l'entente de délégation.

Adoptée à l'unanimité

7 FORUM JEUNESSE ESTRIE

7.1 Rapport d'activité et réalisations 2009-2010

Le point 7.1 est reporté à la prochaine séance du conseil d'administration, le tout sans préjudice.

7.2 Budget 2010-2011 - Clause 6.2.8 de la convention de subvention

CONSIDÉRANT QUE la clause 6.2.8 de la convention de subvention liant le Secrétariat à la jeunesse, la Conférence régionale des élus de l'Estrie et le Forum jeunesse Estrie stipule qu'il est permis d'utiliser, sur approbation préalable du ministre, une somme annuelle maximale de 20 000 \$ du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) au financement du fonctionnement du Forum afin de couvrir des frais d'administration du fonds;

CONSIDÉRANT les frais supplémentaires qui seront associés à la gestion du Fonds régional d'investissement jeunesse pour l'exercice financier 2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie, lors de sa rencontre régulière du 10 mai 2010, a recommandé de transférer une somme maximale de 20 000 \$ de l'enveloppe du Fonds régional d'investissement jeunesse vers le budget de fonctionnement du Forum.

CRÉ-10-125

**Il est proposé par Laurian Gagné
appuyé par Colette Roy-Laroche
et résolu :**

D'adresser une demande au ministre responsable de la jeunesse et au Secrétariat à la jeunesse afin de transférer une somme maximale de VINGT MILLE DOLLARS (20 000 \$) de l'enveloppe du Fonds régional d'investissement jeunesse vers le budget de fonctionnement du Forum jeunesse Estrie pour l'exercice financier 2010-2011.

Adoptée à l'unanimité

7.3 Représentants de la Table de concertation des Forums jeunesse régionaux du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'article 22 des règlements généraux de la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec (TCFJRQ) spécifie que, chaque année, les forums jeunesse régionaux membres de la TCFJRQ doivent faire parvenir à cette dernière un formulaire d'adhésion indiquant les noms de leurs représentants;

CONSIDÉRANT QUE l'article 22 de ces règlements spécifie que, dans le cas d'un forum non incorporé, le renouvellement de l'adhésion doit être entériné par la Conférence régionale des élus à laquelle il est rattaché;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie n'est pas incorporé;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie, lors de sa rencontre régulière du 10 mai 2010, a désigné de nouveaux délégués qui siégeront à la TCFJRQ.

CRÉ-10-126

**Il est proposé par Claude Boucher
appuyé par Nicole Charette
et résolu :**

D'entériner la résolution du Forum jeunesse Estrie qui désigne Guillaume Tousignant (délégué élu), Michelle Lepitre (déléguée élue substitut), Caroline Falcão (coordonnatrice du Forum) et Fanie Lebrun (substitut de la coordonnatrice) comme nouveaux représentants à la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec.

Adoptée à l'unanimité

7.4 Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ)

7.4.1 Fonds régional d'investissement jeunesse – Volet actions jeunesse structurantes : « Inode jeunesse Estrie, phase II » / AJS05-1011-13

CONSIDÉRANT QUE le projet d'action jeunesse structurante « Inode jeunesse Estrie phase II » a été déposé afin de faire l'objet d'une analyse dans le cadre du FRIJ et qu'il est jugé admissible;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les priorités d'action du Forum jeunesse Estrie et les défis de la Stratégie d'action jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse, le Secrétariat à la jeunesse invite les forums jeunesse régionaux à travailler particulièrement sur le dossier de la migration des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE l'action jeunesse structurante émane d'une réflexion concertée de nombreux acteurs du milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'action jeunesse structurante se base sur une planification stratégique et un plan d'action solides découlant d'une concertation du milieu;

CONSIDÉRANT les nombreux appuis que l'action jeunesse structurante recueille, dont ceux de plusieurs MRC;

CONSIDÉRANT l'enjeu que la migration représente pour la région, en tenant compte que le solde migratoire des jeunes demeure négatif;

CONSIDÉRANT QUE l'action jeunesse structurante complète les services existants dans les communautés et vise à soutenir ces dernières dans la mise en œuvre de moyens pour accueillir et intégrer les nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QUE l'action jeunesse structurante a un effet structurant, car elle vise à élaborer et fournir des outils concrets qui permettront aux communautés de prendre en charge l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants dans le futur.

CRÉ-10-127

**Il est proposé par Vicki May Hamm
appuyée par Nathalie Goguen
et résolu :**

DE soutenir financièrement l'action jeunesse structurante « Inode jeunesse Estrie - Phase II », pour un montant maximal de CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000 \$) sur trois ans, à même l'enveloppe du Fonds régional d'investissement jeunesse, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer l'entente.

Adoptée à l'unanimité

7.4.2 Fonds régional d'investissement jeunesse – Volet actions jeunesse structurantes : « Accueil, accompagnement et outillage en animation de milieu » / AJS05-1011-14

CONSIDÉRANT QUE lors de sa rencontre régulière du 10 mai dernier, le conseil d'administration du Forum jeunesse Estrie a accepté de négocier avec le Conseil sport loisir de l'Estrie concernant le projet « Accueil, accompagnement et outillage en animation de milieu »;

CONSIDÉRANT QUE le projet touche principalement les services d'animation estivale des milieux et que ceux-ci se déroulent durant la période estivale;

CONSIDÉRANT les délais que peut engendrer une négociation d'action jeunesse structurante.

CRÉ-10-128

**Il est proposé par Robert Y. Pouliot
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

DE réserver une somme de QUATRE-VINGT-HUIT MILLE DOLLARS (88 000 \$), à même l'enveloppe du Fonds régional d'investissement jeunesse, pour le projet « Accueil, accompagnement et outillage en animation de milieu »;

DE considérer le 16 juin 2010 comme date d'acceptation du projet d'action jeunesse structurante;

DE recevoir la recommandation du Forum jeunesse Estrie au terme des négociations de l'action jeunesse structurante avant de confirmer l'engagement de la somme.

Adoptée à l'unanimité

8 AFFAIRES GOUVERNEMENTALES

Les points 8.1, 8.2 et 8.3 sont reportés à la prochaine séance du conseil d'administration, le tout sans préjudice.

8.1 Coalition Train Rapide : Objectif Rive-Sud

8.2 Régionalisation de fonds et programmes

8.3 Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015

9 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est traité.

10 PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion des membres du conseil d'administration aura lieu le 29 septembre 2010.

11 LEVÉE DE LA RÉUNION

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

CRÉ-10-129 Il est proposé par Réjean Masson
appuyé par Robert Y. Pouliot
et résolu :

DE déclarer la levée de la séance à 12 h 12.

Adoptée à l'unanimité

MAURICE BERNIER, président